



Commune de Monfort

COMMUNE RECONNUE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 3 avril 2023 publié au journal officiel du 3 mai 2023, la commune a été reconnue sinistrée pour le phénomène de **sécheresse** et réhydratation des sols survenu au cours de **l'année 2022** (année à prendre en compte pour votre déclaration de dégâts et/ou aggravation auprès de votre assureur).

Vous disposez de **30 jours à compter de la parution de l'arrêté (soit jusqu'au 2 juin 2023)** pour déposer, au besoin, un dossier de demande d'indemnisation auprès de votre compagnie d'assurances.